

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

Séance ordinaire

Le Mercredi 10 Avril deux mille vingt-quatre, quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2024, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

Etaient présents : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DELPLANQUE Nicolas, TURQUIN Alex, DAUSSY Éric, DAZY Bernard, HEROUART Michel, et Mesdames WOJTYSIK Hélène, VOLANT Aline, LEFEVRE Joelle, DUBOS Astrid.

Absents excusés :

Mme CAPRON Marie qui a donné pouvoir à Mme VOLANT Aline
M DREANO Frédérique qui a donné pouvoir à M. TURQUIN Alex

Absents non excusés : Mme BOULINGUEZ, M DELOHEN Michel JOZEFOWICZ Olivier

M. DELPLANQUE Nicolas a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. Le Maire déclare la séance ouverte à 15 h 00.

Nomination du secrétaire de séance : M. DELPLANQUE Nicolas se présente. Le Conseil municipal accepte.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu précédent
2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations
3. Approbation du compte de Gestion Budget Eaux 2023
4. Approbation du Compte Administratif Budget Eaux 2023
5. Vote du Budget Primitif Eaux 2023
6. Approbation du compte de Gestion Budget Commune 2023
7. Approbation du Compte Administratif Budget Commune 2023
8. Vote des Taxes
9. Vote des Fongibilité des crédits
10. Vote du Budget Primitif Commune 2024
11. Communications

1) Approbation du compte rendu précédent :

M. le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu de séance du 11 Mars 2024. Sans objection, le conseil municipal, par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dubos) approuve le compte rendu du 11 Mars 2024.

2) Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

M. le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, pour lister les décisions prises :

- a) Déclaration d'un sinistre auprès de notre assureur pour la salle des fêtes
- b) Vente de 2 concessions cimetière
- c) Vente d'une cave-urne
- d) Refus du droit de préemption pour le 95 Rue des Moulins Bleus,
- e) Refus du droit de préemption pour le 165 Rue Jules Verne
- f) Arrêt d'un contrat aidé
- g) Création d'un CDD

3) Approbation du compte de Gestion BUDGET EAUX 2023

M. le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, pour lecture des résultats. Le conseil municipal, par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dubos)

4) Approbation du compte Administratif BUDGET EAUX 2023

M. le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, pour lecture des résultats du compte administratif 2023.

M. Le Maire demande le vote pour que le doyen de l'assemblée M. DAZY Bernard le supplée pour faire les votes des comptes administratifs (Commune et Budget Eaux) l'assemblée. Le conseil municipal, par 11 voix POUR et 1 Abstention (Dubos) accepte.

Après lecture des résultats, M. le Maire sort de la salle et M. DAZY Bernard, prend place. Le conseil municipal, valide le compte administratif par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dubos).

Mme WOJTYSIK Hélène fait remarquer à Mme DUBOS qu'il est agaçant qu'elle fasse à chaque instant des mimiques et des soupirs à chaque fois que M. Le Maire parle. A ces propos, M. Le Maire insiste pour que cette remarque soit notifiée dans le procès-verbal, il souligne que les conseils municipaux fait dans cette attitude deviennent exaspérants et contreproductifs.

M. le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, pour lecture des résultats de l'affectation des résultats. Le conseil municipal, par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dubos)

5) Vote du BUDGET PRIMITIF EAUX 2023

M. le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, pour lecture des propositions d'inscription pour le budget primitif 2024. Après lecture, Mme DUBOS Astrid demande à quoi correspond les 7.965,75 € de recettes de fonctionnement. M. Le Maire lui rappelle que ceux sont les versements de Véolia sur la part eaux des habitants. Le conseil municipal, par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dubos) valide le budget primitif Eaux 2024.

6) Approbation du compte de Gestion BUDGET COMMUNE 2023

M. le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, pour lecture des résultats du compte de gestion 2023 établi par le Trésorier de Doullens. Après lecture, le conseil municipal, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (Dubos) valide le vote du compte de gestion 2023.

7) Approbation du compte Administratif BUDGET COMMUNE 2023

M. le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, pour lecture des résultats du compte administratif 2023. M. le Maire sort de la salle et M. DAZY Bernard, prend place. Le conseil municipal, valide le compte administratif par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dubos).

Il souligne que ce n'est pas inscrits à l'ordre du jour et propose à l'assemblée de le voter quand même.

M. le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, pour lecture des résultats de l'affectation des résultats. Le conseil municipal, par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dubos)

8) Vote des Taxes

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée du calcul des taxes, il propose de continuer à faire un effort fiscal sans augmenter les taux. Il souhaite soulever le problème de l'augmentation de 7 % des bases de l'Etat et que si l'assemblée voulait absorber cette augmentation il faudrait baisser les taux de 7 points, ce qui ferait une diminution des recettes de plus de 47.000 €uros. Le conseil municipal, par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dubos) décide de ne pas augmentation les taux.

9) Vote des Fongibilités des crédits

M. le Maire propose à l'assemblée de voter la fongibilité des crédits, ce qui signifie que M. Le Maire pourra procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits permettra d'éviter des décisions modificatives ou des virements de crédits.

Après l'explication, M. Le Maire passe au vote. Le conseil municipal par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dubos)

10)Vote du BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

M. le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, pour lecture des prévisions d'inscription pour le budget primitif 2024, par vote chapitre. Mme DUBOS demande quelques explications sur les écarts de prévision entre 2023 et 2024. Mme BOULARD Dorothée explique que des erreurs ont été faites et des non paiements sur le début de l'année 2023, ce qui engendre à ce jour des

montants importants de dépenses sur l'année 2024. Elle précise également que des impayés de 2022 aussi sont à prévoir sur l'année 2024. Concernant les frais du personnel relativement élevés, elle rappelle que l'année dernière au secrétariat 4 personnes étaient en fonction et précise qu'aujourd'hui elles ne sont plus que 2.

11) Communications

M. Le Maire donne quelques informations mairie :

- **Estimation des domaines** : Que les domaines vont passer pour l'estimation des 3 logements communaux. Que la discussion avec le rachat est en cours ;
- **Subvention d'Equipement sportif** : Que la commune a reçu la subvention régionale pour 40% à hauteur de 16396,00 €. Ce qui porte, ajoutée à celle du département, la subvention à 80 %.
- **Rectification du montant de la délibération DE-2024-008** – Suite à la demande de la trésorerie, il y a lieu de rectifier le montant de la délibération pour le calcul des autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024. Au lieu d'inscrits 2078001,56 € il aurait dû être noté 1383174.50 € ce qui représente 345.793,63 € (25%). Il rappelle que la modification de cette délibération sera sans conséquence, vu que le budget primitif est voté.

Il demande à l'assemblée s'il reste des communications à transmettre au conseil municipal

M. TURQUIN Alex informe l'assemblée qu'il y a eu un changement de prestataire cantine.

Après avoir épuisé l'ordre du jour M. Le Maire déclare la séance levée à 15h58

Fait le 11 Avril 2024
Le Secrétaire de Séance
DELPLANQUE Nicolas



Le Maire
TIRMARCHE Ghislain

